

ANNEXE 2 : Nouvelle proposition CIA

ATTRIBUTION CIA SELON LES GROUPES DE FONCTIONS

CATEGORIE A			Montant annuel plancher	Montant annuel plafond
Groupes	A1	Directeur	3 750	8 280
	A2	Cadre de Direction	2 280	3 030
	A3	Chargé de mission doté d'une responsabilité d'encadrement ou de tutorat	1 550	2 300
	A4	Chargé de mission détenant un niveau de technicité et d'expertise	1 451	2 201
	A5	Chargé de mission ou de gestion ou assistant	1 187	1 937
CATEGORIE B			Montant annuel plancher	Montant annuel plafond
Groupes	B1	Cadre de Direction	1 620	2 100
	B2	Chargé de mission ou de gestion ou assistant de Direction détenant une expérience avérée	974	1 454
	B3	Chargé de mission ou de gestion ou assistant	900	1 380
CATEGORIE C			Montant annuel plancher	Montant annuel plafond
Groupes	C1	Chargé de mission opérationnelle avec sujétions particulières ou assistante de direction	668	988
	C2	Chargé de mission ou de gestion ou assistant détenant une expérience avérée	645	945
	C3	Assistant administratif ou technique	551	851